

BPJEPS Rugby à XV

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité :
« éducateur sportif », mention : « Rugby à XV »



Niveau 4 - IV (niv. Bac)



Alternance



Présentiel & FOAD



[Fiche RNCP n°36249](#)



Code ROME n°G1204



Intervenants experts

❖ **Le métier :**

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention « rugby à XV » exerce à temps plein ou à temps partiel dans des structures ou groupements de structures, en majorité des associations sportives ou des collectivités territoriales, en tant qu'éducateur sportif.

Cependant, l'emploi est majoritairement recensé au sein du secteur fédéral et notamment d'associations sportives, auprès de groupes de compétiteurs. Le rugby a pour socle le développement de la pratique compétitive dans les différentes catégories mais également l'élévation du niveau de compétition de l'équipe première des clubs.

Il permet la délivrance d'une carte professionnelle d'éducateur sportif pour exercer une activité réglementée.

❖ **Objectifs pédagogiques :**

L'animateur « rugby à XV » exerce en autonomie son activité d'animateur, en utilisant les supports techniques liés aux activités du rugby à XV, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Il prend en compte les caractéristiques des publics ;

Il définit des progressions pédagogiques ;

Il contribue à la construction de la citoyenneté, en particulier au travers de l'initiation aux fonctions d'officiels et à l'arbitrage ;

Il participe aux actions de communication et de développement de la structure employeuse en contribuant activement aux initiatives prenant en compte le développement durable ;

Il prend en compte la promotion de l'activité Rugby au travers du développement de nouvelles pratiques (beach rugby, rugby touché...);

Il réalise et met en œuvre son action d'animation, d'initiation ou d'enseignement pour tous les publics.

Compétences attestées :

La possession du diplôme confère à son titulaire les compétences suivantes, qu'il assure en autonomie, figurant dans le référentiel de certification :

- Encadrer et animer des activités de loisirs, d'initiation et de découverte du rugby à XV en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;

- Encadrer, enseigner et préparer en autonomie jusqu'au premier niveau de compétition en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- Participer à l'organisation et à la gestion des activités de rugby à XV ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice de l'activité ;
- Participer au développement de la structure organisatrice de l'activité ;
- Participer à l'entretien et à la maintenance du matériel pédagogique et des installations

❖ **Public concerné :**

Notre BPJEPS Rugby à XV est destiné aux personnes souhaitant se former pour devenir éducateur sportif.

Ils peuvent être :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 17ans ½
- Issus d'une Prépa Sports,
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire
- En reconversion professionnelle

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF).

❖ **Pré Requis :**

Il s'agit des exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) ou équivalent
- Justifier d'au moins 1 année de pratique du rugby en compétition ou d'une expérience d'animation d'une durée minimale de 80 heures
- Valider les tests HP FORMATION : entretien oral de positionnement et QCM (culture générale sportive)

❖ **Déroulement de la formation :**

- **Durée** : 600 heures de formation (450 en présentiel et 150 en FOAD)
Et 900 heures en entreprises
- **Effectif** : À partir de 8 apprenants jusqu'à 15 maximum
- **Lieux** : Stade « **Pierre-Rajon** » et annexes sur Bourgoin-Jallieu

❖ **Programme de formation :**

UNITE CAPITALISABLE 1	UNITE CAPITALISABLE 2	UNITE CAPITALISABLE 3	UNITE CAPITALISABLE 4
ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE	CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE EN « RUGBY à XV »	MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « RUGBY à XV » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle	Concevoir un projet d'animation	Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention « rugby à XV »
Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté	Conduire un projet d'animation	Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage	Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention « rugby à XV »
Contribuer au fonctionnement d'une structure	Evaluer un projet d'animation	Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage	Garantir des conditions de pratique en sécurité du rugby à XV



Des contenus spécifiques élaborés par notre équipe pédagogique : anatomie, physiologie, traumatologie, informatique, communication, montage vidéo...

❖ **Modalités de certification**

Le BPJEPS est délivré grâce à l'obtention des 4 Unités Capitalisables (UC) par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

La certification est soumise à un examen final, avec un entretien avec un jury.

[Arrêté du 21 juillet 2021 portant création de la mention « rugby à XV » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2021/7/21/JOUE2117111R/JORF00000000/20210721)

❖ **Parcours pédagogique** :

- La méthodologie du projet : conception, mise en œuvre et évaluation
- L'encadrement tout public : communication, prise en compte et encadrement du public dans toutes structures
- Conception d'un cycle et d'une séance d'animation : concevoir, conduire et évaluer
- Mobiliser les techniques de la mention lors de séances : conduire maîtriser et garantir la sécurité des pratiquants.

❖ **Méthodes et moyens pédagogiques** :

- Equipement sportif : 2 terrains de rugby à XV avec le matériel nécessaire : boucliers, joug, ballons...
- Salle de cours théorique : nous disposons d'une salle de cours de 20 places équipée de tables et de chaises, d'un tableau blanc et d'un rétroprojecteur
- Une salle de restauration équipée de table de chaise d'une cuisine avec frigo et micro-onde afin de permettre aux alternants de se restaurer.

Sur le plan pédagogique :

Le matin les cours ont lieu de 8h30 à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h30.

Nous alternons au maximum théorie, puis pratique pour une mise en application direct des connaissances vu précédemment.

Nous utilisons aussi l'analyse vidéo et l'étude de cas.

Les apprenants sont évalués régulièrement afin de jauger leur niveau de connaissance et leur permettre de se situer dans la formation.

Des évaluations blanches sont mises en place.

Méthodes participative et active basée sur des échanges entre membre du groupe et intervenants.

- ❖ **Intervenants** : Professionnels expérimentés et en activité : sport, santé...
- ❖ **Financements possibles** :
 - Salariés en alternance : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ; la formation est entièrement financée par l'OPCO de l'employeur
 - Demandeurs d'emploi : se rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi, La Région
 - Projet de transition professionnelle « PTP » après dépôt et étude de votre dossier auprès des services concernés (condition d'ancienneté)
 - Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
 - Compte Personnel de Formation



En savoir plus :

- Equivalences, passerelles et/ou possibilités, VAE (Suite d'étude possible) :
[DEJEPS rugby](#)
 Licence [STAPS](#) (Education et motricité, Management du sport, Activité Physique Adaptée de Santé)

[dispenses-equivalences_bpieps_apr.pdf \(profession-sport-loisirs.fr\)](#)

[La validation des acquis de l'expérience | sports.gouv.fr](#)
- Les dispositifs de financement :
[Quels sont les différents dispositifs de formation du salarié du secteur privé ? | Service-public.fr](#)
[J'ai repéré des formations intéressantes : ai-je droit à des financements et à une rémunération ? | Pôle emploi \(pole-emploi.fr\)](#)
- [L'accueil des personnes en situation de handicap](#)
- [Nos indicateurs de résultats : \(en cours\)](#)

